

### L'Adresse

Moi, madame, je regrette, mais lorsque l'une des provinces importantes de cette Confédération, pour des raisons qui lui appartiennent, ne veut pas signer, on ne fait pas un coup de force comme M. Trudeau l'a fait en 1982, surtout lorsqu'on parle, en fait, de l'inclusion de la Charte des droits et libertés. Vous le savez vous-même, c'était en somme pour détruire la Loi 101, parce que dans la Charte des droits et libertés, on y a inclus les droits sur la langue, laquelle langue appartient exclusivement aux provinces et, en l'insérant dans la Charte des droits et libertés, nous avons permis, sous plusieurs chapitres de la Loi 101, de les rendre *ultra vires*, ce qui a fait adopter par le gouvernement du Québec la Loi 178, avec la fameuse clause «nonobstant».

D'ailleurs, lorsque vous étiez vous-même, madame, à Sherbrooke, et lorsque vous parliez que votre chef actuel nous aurait donné en fait la ligne de conduite, lui-même qui était présent en 1982, lui-même qui, récemment, disait qu'il voulait avoir un référendum national mais, peu importe la façon dont le Québec voterait, qu'il réglerait la situation une fois pour toutes avec l'ensemble du Canada, et lui également, votre nouveau chef, supporte catégoriquement—et il y tient mordicus—l'inclusion de la Charte des droits et libertés parce que, justement, elle intervient dans le champ de compétence des droits de la province de Québec sur la langue.

Alors madame, qu'est-ce que vous avez à dire de ces propos?

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, je ne suis d'accord avec aucune des remarques de mon collègue d'en face.

Je ne peux qu'ajouter que, à prime abord, son leader a appuyé les démarches en 1982; deuxièmement, son leader a essayé de faire un coup de force avec l'Accord du lac Meech, et il a échoué. Et une Constitution, c'est quelque chose de vivant et c'est quelque chose qu'on peut changer en cours de route, mais avec beaucoup de prudence. Donc, je ne crois pas que je doive continuer à répondre, sauf que j'aimerais ajouter certaines remarques, certaines propositions qui sont dans la proposition qu'on a déposée.

[Traduction]

Je poursuis au sujet de la protection constitutionnelle:

[...] la préservation de la proportionnalité qui existe relativement aux juges de la Cour suprême qui viennent du Québec; la participation des provinces au processus de nomination des juges de la Cour suprême. Ensuite, le renforcement de l'intégration économique du Canada, afin d'assurer: premièrement, la libre circulation des personnes, des produits, des services et des capitaux; deuxièmement, la création d'un mécanisme intergouvernemental efficace de consulta-

tion et de coordination des politiques, des programmes et des services; troisièmement, une représentation régionale effective au sein de la Banque du Canada, tout en préservant l'indépendance et l'autorité de cette institution. Ensuite, la préservation des principes liés aux paiements de péréquation et, enfin, la reconnaissance, le respect et la protection des droits des peuples autochtones, y compris le principe de l'autonomie gouvernementale.

Les membres de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada et certains membres de l'aile de la Colombie-Britannique ont approuvé cette proposition, et nous sommes tous très heureux que notre chef nous ait fourni un document de base. Si le gouvernement a choisi d'emprunter des paroles de notre chef aux fins de son discours du Trône et des engagements qu'il a pris, il devrait poursuivre l'exercice plus loin et se servir de ce document de base, qui pourra être modifié en fonction des audiences publiques qui débiteront en septembre, plutôt que d'attendre jusqu'en février de l'an prochain.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de York—Simcoe invoque le Règlement.

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Monsieur le Président, dans l'esprit de collaboration dont nous avons parlé aujourd'hui, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime à ce que le discours du Trône soit adopté à la majorité.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre a entendu la proposition du whip adjoint du gouvernement.

[Traduction]

La Chambre adopte-t-elle la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

• (1730)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je veux qu'il soit clair que nous n'avons pas l'intention d'interrompre le débat, mais de le laisser continuer jusqu'à 17 h 45. Selon l'entente, le discours du Trône devait être adopté à la majorité à 17 h 45. Je pense que c'est clair maintenant.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, votre attention, s'il vous plaît. Il semble qu'il y ait eu un malentendu. Je propose donc que le débat se poursuive comme convenu jusqu'à 17 h 45 et qu'à 17 h 45 la motion proposée par le whip adjoint du gouvernement soit réputée adoptée, puisqu'elle vient de l'être. Alors reprise du débat avec l'honorable député de Delta.